

Compte rendu du conseil d'UFR du 2 avril 2026

CR approuvé à l'unanimité au conseil d'UFR du 22 juin 2026

Le conseil plénier s'ouvre à 13h30, salle du Conseil Lettres.

Membres élus présents ou représentés : Samir Bajric, Vanessa Besand, Jérôme Berthaut, Séverine Blot, Léon Borde, Virginie Brinker (en visio), Emeline Durand, Marie-Ange Fougère, Henri Garric, Jean-Baptiste Goussard, Eric Heilmann, Sylvie Laigneau-Fontaine, Jean-Philippe Pierron, Clement Scotto di Clemente.

Excusés : Jérôme Martin.

Elus étudiants présents : Léane Barde, Mélina Bruas, Aiden Sausverd, Mark Stanton

Invités présents : Raluca Coanda, Céline Cunin, Lucie Fabry, Audrey Fernandez, Clémentine Hugol-Gential (pour le conseil restreint), Anne Montmayeur, Sandrine Vaudrey-Luigi.

1. Approbation du PV du conseil du 12 février 2026

Approuvé à l'unanimité.

2 . UE Engagement

L'UE engagement ne pouvant plus être une UE transversale, la directrice de l'UFR a réuni les directeurs de départements, et les propositions suivantes sont soumises au vote du conseil :

- pas d'UE engagement en info-comm (risque de concurrence avec l'UE compagnonnage DU passerelle).
- UE engagement possible :
 - en lettres classiques, dans l'UE 5 de L2, S3 et S4.
 - en philosophie, dans UE 5 de L2 et L3, aux semestres pairs.
 - en lettres modernes, dans UE 5 de L2, S4

- SDL, dans l'UE 5 de L2 et L3.
- Cette UE peut prendre la forme :
 - soit d'un engagement de l'étudiant dans une association en lien avec le cursus qu'il a choisi (35 h minimum sur le semestre).
 - soit d'une mobilité courte dans le cadre de l'alliance Forthem.

-Le responsable d'année est le responsable académique de l'UE. L'étudiant doit se rapprocher de ce responsable au début du semestre, afin que celui-ci valide la forme d'engagement qu'il a choisie (choix de l'association ou de la mobilité courte).

Dans les deux cas, l'UE engagement est validée si l'étudiant démontre, par un rapport écrit ou un entretien oral de 10 à 15 mn avec le responsable d'année, en fin de semestre, que l'engagement a été réel et qu'il en a tiré profit (le rapport écrit ou l'entretien doivent présenter le contexte de l'expérience, indiquer les actions menées, les difficultés éventuelles rencontrées ainsi que la stratégie mise en œuvre pour les pallier et, de façon réflexive, ce que l'étudiant a retenu de son expérience).

-Une liste d'associations possibles sera fournie dans le livret des UE 5 ; l'étudiant peut trouver lui-même une association, à condition a) qu'elle soit reconnue d'utilité publique et b) qu'elle soit en lien avec le cursus de l'étudiant

Ces propositions sont votées à l'unanimité.

3. Cours concours L3

Les instances ont demandé aux UFR de faire remonter les cours qui avaient été mis en place (dans l'urgence) l'an passé pour préparer les étudiants aux concours L3.

La directrice a discuté avec les responsables de département et a fait remonter les informations. Il a été décidé, pour de modifier les maquettes pour les cours de Capes et de CRPE (ou du moins les intitulés de certains cours des maquettes), afin de rendre la préparation au concours plus lisible pour les étudiants et le personnel administratif (en particulier dans le rapport entre l'intitulé du cours et la ligne Saghe correspondante).

4. Dernières modifications de maquettes

Raluca Coanda présente les demandes de modifications de maquettes (changement d'intitulés de cours, changements de coefficients...). **Les modifications sont validées à l'unanimité.**

Raluca Coanda, qui a suivi la formation, présente **ensuite le module TEDS** (Transition Écologique pour un Développement Soutenable).

L'UBE a mis en place un module de 30 h (valant 3 crédits ECTS), organisé en 3 blocs de compétence : Bloc 1 Le système Terre - Bloc 2 Facteurs anthropiques historiques, sociaux et transitions - Bloc 3 Action et engagement (aspects psychosociaux, éco-anxiété, cartographie des controverses). Il s'agit d'un cours « clés en main ». Les étudiants ont un questionnaire au début et un à la fin, qui pourrait servir d'évaluation (à préciser).

Pour l'année 2026-2027, les composantes ont la possibilité de proposer ce module (ou une partie de ce module) à leurs étudiants, sans coût supplémentaire (le coût du module est pris

en charge par l'UBE). Le département de lettres classiques proposera à la rentrée 2026 les 3 parties de ce module, en choix d'UE 5 L2 (en concurrence avec d'autres choix). Les autres départements sont appelés à dire s'ils souhaitent faire de même ou non.

Dans la prochaine maquette (2028), le module TEDS deviendra obligatoire et devra être intégré dans les maquettes de L2, à coût constant. Il est à noter que le module clés en mains proposé par l'UBE pourra être remplacé par d'autres cours, en lien avec les TEDS.

Lucie Fabry fait remarquer que certains cours proposés par le département de Philosophie entrent parfaitement dans ce cadre. En LM, des cours d'écopoétique pourraient aussi entrer dans ce cadre. En SDL, Luca Nobile assure un cours de ce module. Un stage dans une association liée à ces questions pourrait aussi entrer dans ce cadre. Chaque directeur de département est invité à présenter ses choix prochainement.

Henri Garric propose, pour la prochaine offre de formation, de mutualiser ces cours dans l'UFR et de les rendre pertinents d'un point de vue disciplinaire ; cela permettrait en outre d'en réduire le coût. Jérôme Berthaut propose que, dans la prochaine offre de formation, ce module soit inclus dans toutes les UE5 de L2, et qu'il doive être suivi au S3 ou au S4.

Le conseil se déclare d'accord avec ces propositions.

5. Informations DU Passerelle

Audrey Fernandez, enseignante en didactique du FLE et nouvelle directrice du DU « Passerelle – Etudiants en exil », vient présenter ce dispositif et les difficultés qu'il rencontre. Ce dispositif permet d'accueillir des étudiants migrants ayant un niveau au moins équivalent au baccalauréat et de les amener au niveau B2 en français, nécessaire pour l'insertion académique et professionnelle. A cette formation en langue française s'ajoutent diverses activités professionnalisantes (rédaction de CV...) et culturelles, en vue d'une meilleure insertion dans la société française.

Le DU est financé à 70 % par des projets européens (FAMI, Fonds Asile Migration et Intégration) et à 30% par d'autres sources de financement (Région, DDETS, AIMS...). Le dernier FAMI s'arrête en juillet 2026 ; un nouvel appel à projet FAMI est en cours d'écriture : l'UBE et un consortium d'autres universités vont candidater, mais aucune réponse ne sera évidemment obtenue avant septembre.

La question qui se pose est de savoir comment financer la prochaine rentrée et le premier trimestre 2026-27, en attendant la réponse, qu'on espère positive, du nouveau FAMI. Si certains financeurs se sont déjà engagés, Audrey Fernandez présente plusieurs scénarios de besoin d'argent, en fonction de la date du début du prochain FAMI (pour amoindrir les coûts, une classe sur quatre va être supprimée) ; il manquerait au minimum 10.000 € pour pouvoir ouvrir en septembre et fonctionner en attendant la réponse du FAMI.

Une discussion s'engage dans l'UFR pour trouver ces fonds. Eric Heilmann propose que le reliquat du crédit de fonctionnement de l'UFR puisse être converti à hauteur de 10 000 € en masse salariale pour le DU. La mesure est proposée et acceptée, pour que le BR puisse en tenir compte, mais on insiste pour trouver d'autres ressources. On évoque des financements privés, mais ceux-ci, en général, ne peuvent pas payer de salaires ; Henri Garric propose de faire appel à la solidarité des autres UFR ; il propose aussi de demander que le reliquat financier de l'UBE soit utilisé pour le DU passerelle au lieu de « retomber » dans le fonds de roulement.

En tout état de cause, le conseil s'accorde pour dire que, quoique porté par l'UFR lettres et philosophie, le DU ne concerne pas que cette UFR, qu'il s'agit d'un DU UBE et qu'il est nécessaire que l'UBE intervienne dans son financement (d'autant que c'est la seule université française à ne pas financer ce type de DU)

Jean-Philippe Pierron propose et rédige la motion suivante :

« Le conseil d'UFR Lettres et philosophie, qui héberge le DU « Passerelle – étudiants en exil », a été informé aujourd'hui 2 avril 2026 des difficultés de financement transitoires dans lequel se trouve ce DU.

Comme le titre même de ce diplôme l'indique, il s'agit là d'un diplôme de l'établissement UBE, dont l'UFR ne peut seule porter la charge. Rappelant le fait que ce DU est le seul de ce type, en France, à ne pas être soutenu financièrement par son établissement d'accueil – ce qui est une anomalie –, le conseil d'UFR demande à la gouvernance de l'UBE de se positionner clairement sur le point d'un soutien financier au DU, au moins durant les périodes de transition. Il s'agit d'éviter la fragilisation, voire la disparition de ce programme qui honore les valeurs de notre institution ».

La motion est votée à l'unanimité.

6. Convention CPGE

Deux décisions sont votées pour les étudiants de CPGE voulant intégrer l'UBE :

-l'arrivée à l'université est possible jusqu'à 5 semaines maximum après la rentrée, pour que les étudiants puissent passer les examens de janvier ; en cas d'arrivée plus tardive à l'université, les étudiants valident les examens du S1 en session 2.

-pour les étudiants qui veulent intégrer l'UBE aux semestres pairs, une validation d'acquis est donnée par le responsable d'année, après consultation du bulletin, si le semestre impair a été effectué en CPGE en totalité ; si le semestre impair n'a pas été effectué en totalité en CPGE ou si le bulletin n'est pas jugé assez bon, l'étudiant passe les examens du semestre impair à la session 2.

7. Calendrier universitaire 2026-27

Le calendrier proposé est voté à l'unanimité.

8. Subventions et conventions

Céline Cunin présente plusieurs conventions :

-Renouvellement d'adhésion pour l'année 2026 de CPTC à l'Association des Sciences du Langage de Sorbonne Université Lettres : 250 €

-Subvention du séminaire Coursus intégré interculturel Dijon-Mayence qui aura lieu en juin à Mayence ; ce séminaire étant obligatoire, il ne doit rien coûter aux étudiants. C'est pourquoi, les UFR lettres, langues, sciences humaines et droit sont sollicitées pour accorder une subvention de 750 € chacune.

-Régularisation dans le cadre du Master Métier du livre d'une convention avec Fontaine O livres pour une « Découverte de la fresque du livre » qui s'est tenue en novembre 2025 pour un montant de 1500 € soit 1800 € TTC.

Les trois conventions sont approuvées à l'unanimité.

9. Informations de la directrice et questions diverses

a) Sylvie Laigneau-Fontaine informe que la responsable de la communication de l'UFR, Coline Auffray, demande qu'un maximum d'informations lui soit envoyées pour être déposées sur le site de l'UFR. Coline Auffray propose aussi aux directeurs de département qui le souhaitent de la contacter pour rafraîchir ou modifier les informations qui concernent leur département sur le site de l'UFR.

Par ailleurs, Sylvie Laigneau-Fontaine remercie Fabien Bonnet, responsable du Master Communication numérique des organisations, qui propose que ses étudiants (qui doivent conduire des projets) mettent leurs compétences au service de l'UFR, par exemple en organisant des interviews de nos étudiants qui donneraient lieu à des capsules destinées à être déposées sur le site ou utilisées pour des manifestations comme Studyràma ou la JPO.

b) L'UNEF informe le conseil d'UFR du projet de rédaction d'une charte du bon comportement des enseignants vis-à-vis des étudiants. Les étudiants distribuent le projet de charte et le « violentomètre » qu'ils ont conçu. Ils restent en attente des demandes de modifications et proposeront cette charte et ce « violentomètre » au vote au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil plénier se termine à 15h30.



Université Bourgogne Europe
La directrice de l'UFR
Lettres & Philosophie
Sylvie Laigneau-Fontaine